



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 06
11 Octobre 2018

Présents : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Alain Le Viol, Daniel Leparoux
Invités : Daniel Roger et Yves Rouaud

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 05 du 20 Septembre 2018 sans réserve.

2. Composition des groupes et numérotation des Coupes U15 « Intersport » et U18 « Jean Olivier »

• Coupe U15 « Intersport »

Rappels réglementaires

La Coupe U15 est ouverte aux équipes U15/U14 évoluant en championnats de District U15 et U14.

Le règlement de la compétition sera publié sur le site Internet du District.

La Commission rappelle que : "En cas de compétition organisée sous la forme de poules au sein de laquelle un maximum de 4 rencontres par équipe, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de la poule (Article 11, du Règlement des Championnats Jeunes Masculins)".

Composition des groupes

186 équipes sont engagées dans cette Coupe après clôture des engagements. Par ailleurs, un rappel aux clubs pour les équipes non engagés a été effectué par messagerie officielle.

Au regard du nombre d'engagements, la section établit deux niveaux :

- Le **niveau 1** comprend les équipes évoluant en U15 D1, D2 et D3 soit **76 équipes**.
- Le **niveau 2** comprend les équipes évoluant en U15 D4, D5 et U14 soit **110 équipes**.

La Commission met en place l'organisation suivante pour la saison :

Première phase en match aller simple répartie comme suit :

- Niveau 1 : 19 groupes de 4
- Niveau 2 : 2 groupes de 3 et 26 groupes de 4

Les journées ont été fixées aux 3, 17 et 24 novembre 2018.

Les qualifiés sont le premier de chaque groupe (Niveau 1 + Niveau 2) soit 47 équipes et les 17 meilleurs 2èmes du Niveau 1 afin d'arriver à 64 équipes (32èmes de Finale)

Organisation des tours suivants :

Samedi 23 Février 2019, 32èmes de Finale

Samedi 16 Mars 2019, 16èmes de Finale

Samedi 06 Avril 2019, 8èmes de Finale

Samedi 27 Avril 2019, Quarts de Finale

Samedi 18 Mai 2019, Demi-finales

Dimanche 01 Juin 2019, Finale

• **Coupe U18 « Jean Olivier »**

Rappels réglementaires

La Coupe U18 « Jean Olivier » est ouverte aux équipes U18/U17/U16 évoluant en championnat de District U18, U17 et U16.

Le règlement de la compétition sera publié sur le site Internet du District

Les équipes engagées et encore qualifiées en Coupe Gambardella U19 ou en Coupe des Pays de la Loire U19 ou U17 pour la compétition propre ne pourront plus être incorporées dans la Coupe U18 Jean Olivier au-delà des 32èmes de finale.

Donc, à partir des 16èmes de Finales inclus, l'équipe toujours qualifiée en Coupe Gambardella et Coupe Pays de Loire ne pourra plus concourir pour la Coupe U18 « Jean Olivier ».

La Commission rappelle que : "En cas de compétition organisée sous la forme de poules au sein de laquelle un maximum de 4 rencontres par équipe, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de la poule (Article 11, du Règlement des Championnats Jeunes Masculins)".

Composition des groupes

154 équipes sont engagées dans cette Coupe après clôture des engagements. Par ailleurs, un rappel aux clubs des équipes non engagées a été effectué par messagerie officielle.

Au regard du nombre d'engagements, la section établit deux niveaux :

- Le **niveau 1** comprend les équipes évoluant en U18 D1, D2 et D3 soit **73 équipes** (dont 4 sont encore qualifiées en Coupe Gambardella, 22 en Coupe Pays de Loire et ne participent donc pas à la phase de groupe).
- Le **niveau 2** comprend les équipes évoluant en U18 D4, U17 et U16 soit **81 équipes** (dont 11 sont encore qualifiées en Coupes Pays de Loire et ne participent donc pas à la phase de groupe)

La Commission met en place l'organisation suivante pour la saison :

Première phase en match aller simple répartie comme suit :

- Niveau 1 : 1 groupe de 3 et 11 groupes de 4
- Niveau 2 : 2 groupes de 3 et 16 groupes de 4

Les journées ont été fixées aux 3, 17 et 24 novembre 2018.

Les qualifiés sont le premier de chaque groupe (Niveau 1 + Niveau 2) soit 30 équipes.

En fonction du nombre d'équipes éliminées des compétitions Ligue, il sera procédé à un repêchage des meilleurs 2èmes du Niveau 1 afin d'arriver à 64 équipes (32èmes de Finale)

Organisation des tours suivants :

Samedi 23 Février 2019, 32èmes de Finale

Samedi 16 Mars 2019, 16èmes de Finale

Samedi 06 Avril 2019, 8èmes de Finale

Samedi 27 Avril 2019, Quarts de Finale

Samedi 18 Mai 2019, Demi-finales

Dimanche 01 Juin 2019, Finale

3. Courriels

. St-Brévin AC du 18.09.2018

Pris connaissance pour la 2^{ème} phase U16 – U17

. La Chevrolière Herbadilla du 26.09.2018

Pris connaissance pour la 2^{ème} phase U14 – U15

. Montoir CS du 09.10.2018

Pris connaissance pour la 2^{ème} phase U14 – U15

4. Divers

En raison de la Coupe Gambardella U18/U19 du dimanche 07 octobre, la rencontre de championnat U18 D2 Masculin :

- Nantes Métallo Sports 1 / Gorges Elan 1 n'a pu se dérouler le samedi.

La Commission fixe cette rencontre non jouée au samedi 27 Octobre.

En raison du 3^{ème} tour régional de la Coupe Gambardella U18/U19 prévu les 27 et 28 Octobre 2018, comme prévu au calendrier général, les équipes encore qualifiées voient leurs rencontres reportées au Jeudi 1^{er} Novembre

Si ces équipes souhaitent modifier la date de report, la date proposée devra être fixée au plus tard au jeudi 1^{er} novembre 2018 avec l'accord du club adverse. La demande de modification devra être effectuée via Footclubs.

U18 D1 Masculin

N° 52324.1 Guérande St-Aubin 1 / Savenay Malville Prinquiau FC 1

N° 52353.1 La Chapelle AC 1 / Nort AC 1

U18 D2 Masculin

N° 52407.1 Le Loroux Landreau 1 / GJ St-Julien Divatte

Le Président,
Mickaël Herriau



Le Secrétaire,
Hubert Bernard

